ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements d'accueil

Question écrite n° 27061

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur l'application de l'article L. 5126-6 du code de la santé publique. Cet article prévoit la possibilité pour les établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) dépourvus de pharmacie en interne de conclure une convention avec une ou plusieurs pharmacies permettant la fourniture des médicaments. Les établissements concernés sont nombreux à attendre les dispositions réglementaires permettant l'application de cet article. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'échéance établie par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : M. Xavier Breton
Circonscription : Ain (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27061
Rubrique : Personnes âgées
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5834
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)